



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Délibération n°3.2 / 110321

Nombre de conseillers :		
En fonction : 33	Présents : 31	Exprimés : 33

Date de la convocation : le 5 mars 2021
Acte exécutoire à compter du : le 12 mars 2021

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, HERR Nadia, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, DIEUDONNE Xavier, COGLIANDRO FRACCARO Virginie, SCHULTZ Daniel, WALTER Régis, MULLER Delphine, SUDROW Cédric, ARNOULD RIVATO Rachel.

Etaient absents avec procuration : 02

MMES et MM : TORKI Kamel (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), BURGARD Elisabeth (Procuration à M. DIEUDONNE Xavier).

Etaient absents sans procuration : /

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales)

3.2 FINANCES ET BUDGET

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Rapporteur : LEONARD Cédric

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de l'ensemble des collectivités territoriales, réglementé par la loi « NOTRe » qui accentue l'information des assemblées délibérantes pour les collectivités de plus de 10 000 habitants car il comporte une présentation de la collectivité et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le ROB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Maire, prenant en compte les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB présenté est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication. Il est à noter que comme d'accoutumée, le débat est consigné dans une délibération spécifique.

Le document complet est annexé au présent rapport.

Le ROB s'articule autour de 6 parties :

- le contexte économique et financier
- la situation financière de la commune incluant une rétrospective depuis 2014, les résultats de l'exercice 2020 et **un focus particulier COVID-19**, les soldes intermédiaires de gestion, le ratio de rigidité, la situation de trésorerie, une analyse des dépenses et des recettes...
- la gestion de la dette communale
- la fiscalité
- la gestion des ressources humaines
- les orientations budgétaires 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LEONARD, adjoint délégué aux affaires financières pour une présentation condensée du rapport d'orientation budgétaire permettant de lancer le débat.

Monsieur LEONARD précise que compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de limiter son temps de parole à 15 minutes, il sera très succinct et ne reprendra que l'essentiel.

Monsieur LEONARD débute l'exposé par un rappel sur la loi de finances 2021 promulguée le 29 décembre 2020 qui est largement consacrée à la relance de l'économie, c'est pourquoi le plan « France RELANCE » de 100 milliards d'euros a été déployé. Les territoires sont désormais au cœur de ce plan de relance qui est décliné en 3 axes :

- Croissance verte
- Compétitivité des entreprises
- Soutien aux plus fragiles

Monsieur LEONARD parle ensuite de la rétrospective 2020 sans s'attarder sur celle de 2014 à 2019 évoquée en début de mandat, lors du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

En 2020, plusieurs projets ont été réalisés :

- pose d'éclairage LED au complexe piscine patinoire
- démolition des anciennes serres et constructions des nouvelles au centre technique municipal
- acquisition des maisons de l'Orée du Bois dans le cadre du fonds Barnier suite au glissement de terrain
- réfection du parquet palais des sports suite à un sinistre dégât des eaux
- installation de points d'eau dans les salles de classe des écoles de la ville

La COVID-19 a eu un impact important sur les recettes des collectivités, c'est pourquoi l'article 21 de la 3^{ème} Loi de Finances rectificative du 30 juillet 2020 a institué une compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales en faveur des communes. Un montant prévisionnel de pertes de 1 000 822.00 € a été arrêté par la Préfecture en date du 30 novembre 2020. Un premier acompte de 50% soit 500 411.00 € a été perçu par la commune en novembre, le solde devrait être versé début 2021.

Toutefois, à la clôture de l'exercice 2020, les recettes réelles étant inférieures aux recettes estimées et par conséquent la perte plus importante, une dotation complémentaire de 310 000.00 € reste attendue.

Les pertes tarifaires piscine-patinoire, conservatoire et médiathèque pour 449 000.00 € sont exclues du dispositif et ne seront donc pas compensées. A ces pertes de recettes s'ajoutent des dépenses complémentaires pour 834 000.00 €. Les remises gracieuses aux locataires économiques sont de 724 000.00 €.

A propos de la situation de trésorerie, au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible, hors rattachements, a diminué de 1 200 000.00 €.

Les dépenses et les recettes sont plus importantes pour plusieurs raisons exceptionnelles :

- versement de l'excédent de la régie d'électricité
- tirages et remboursements des lignes de trésorerie
- paiement de la dette d'électricité de la piste de ski

La trésorerie qui s'améliorait les dernières années grâce aux mesures prises en 2015 avec l'augmentation des taux de fiscalité des ménages et la réduction drastique des dépenses, restant encore trop fragile, a été mise à mal en 2020.

Monsieur LEONARD passe ensuite à l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement puis aux recettes et dépenses d'investissement avant de dire un mot sur la dette communale et aborder la fiscalité sous trois angles particuliers :

- la fiscalité du casino qui accuse une baisse de près de 1.9 millions d'euros, baisse qui risque d'être encore plus importante en 2021 sans amélioration sanitaire,
- la taxe sur la consommation finale sur l'électricité, suite à la décision du gouvernement de fusionner les taxes communale, départementale et intérieure sur la consommation finale d'électricité,
- la fiscalité des ménages, et notamment la suppression de la taxe d'habitation, mais qui malgré les difficultés engendrées par la pandémie, n'augmentera pas.

Après un point sur les ressources humaines, Monsieur LEONARD termine sa présentation par les orientations budgétaires.

Pour conclure, Monsieur LEONARD annonce que le budget 2021 subira les conséquences de la situation inédite et exceptionnelle liée à la COVID 19, mais qu'il gardera les mêmes objectifs :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- inscription des dépenses d'investissement en adéquation avec la situation de trésorerie
- inscription des loyers impayés.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire reprend la parole et insiste sur quelques points :

- Pas d'augmentation de la fiscalité ménages.
- Continuité de la gestion non pas en fonction du budget mais de la réalité de la trésorerie disponible et les dépenses ne seront pas supérieures aux liquidités
- Le budget reste très incertain car il dépend de la durée de fermeture des activités par décision gouvernementale et fonction des modalités de reprise d'une vie normale
- Une ville entreprise bénéficie des bons côtés de l'entreprise mais aussi des mauvais car elle ne peut bénéficier du chômage partiel.
- Il regrette enfin que la mesure qui prévoyait que les loyers soient compensés dans le projet de loi de finances, et qui a incité la municipalité à accorder une remise gracieuse, ait disparu dans la dernière mouture, alors que l'Etat incitait par ailleurs les communes à faire cet effort, ainsi que sur les recettes de la piscine patinoire, médiathèque et conservatoire.

Monsieur le Maire demande ensuite qui souhaite s'exprimer en premier.

Monsieur SUDROW prend la parole *« avant qu'on ne lui coupe le sifflet et que personne ne le reconnaisse »*, il ajoute *« ne plaisantez pas, vous rigolez tous mais vous avez tous accepté et trouvé que c'était tout à fait normal alors que personne ne rit, s'il vous plaît. »*

Monsieur le Maire l'interrompt en lui rappelant que la parole doit lui être donnée avant de s'exprimer.

Il donne ensuite la parole à Monsieur SUDROW, en lui accordant un temps de parole de 5 minutes.

Monsieur SUDROW précise *« qu'il en fera même moins et commence en disant que le ROB est très maigre en terme d'investissement et de possibilités. La pandémie de COVID-19 passe par là (...) mais vous vous gargarisez depuis 2014 d'avoir fait les choses de manière extraordinaire mais il faut croire que non puisque nous sommes une des communes où les choses sont les plus restreintes »*.

Il continue en disant que « les orientations du Gouvernement dans la Loi de Finances vont pour une partie dans le soutien aux plus fragiles ce qui est très bien et c'est surtout la nécessité à l'heure actuelle. Il constate que « le budget allait exactement dans ce sens-là car lorsqu'on regarde le CCAS pour tout un tas de choses qui n'ont pu être réalisées a donc 47 000.00 € de moins qui ne semblent pas être réutilisés directement pour lui, par contre il voit que les 11 élus rémunérés maintiennent la hausse de leurs indemnités. Il est content car à priori ce sont les 11 personnes les plus nécessiteuses de la commune. Il est bien content qu'ils puissent bénéficier de cela pour se loger, se chauffer et se nourrir ».

« Dans les remises gracieuses qui grèvent le budget de la commune il y a quand même les loyers de l'Association du Pôle Thermal et tout le monde a bien compris que ce ne sont pas vraiment des remises gracieuses car le Pôle Thermal n'était pas en mesure de les payer. Pour 2021 on s'achemine vers presque 3 millions de moins de recettes. Il se demande ou on va bien pouvoir trouver cet argent sachant que s'il faut faire un emprunt pour du fonctionnement ça va être difficile d'autant plus que la ville va en solliciter déjà un pour l'augmentation du capital de la SPL qui est obligatoire pour que la ville ne perde pas le contrôle de cette structure ce qui est incroyable puisque la SPL vit et a été mise en place pour que l'ensemble des structures puissent continuer et on est encore obligé de mettre de l'argent pour rester maître de la société. C'est incroyable. »

Monsieur SUDROW termine sur « l'abandon des loyers pour 1 600 000.00 € pour l'APT qui sera encore lourd à trainer comme un boulet mais c'est ainsi. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur DIEUDONNE pour une durée de 10 minutes.

Monsieur DIEUDONNE commence par dire que Monsieur le Maire, «lors des conseils précédents, avait accusé l'opposition de vouloir vivre dans le passé, » il affirme « qu'ils étaient très fiers de vivre dans le passé et d'être sous l'effigie du Docteur KIFFER. » Il poursuit en relatant que lors du dernier conseil municipal et sur la page Facebook, le maire s'était lâché et avait traité l'opposition de schizophrénie. Il croit que le maire est monté d'un étage car il attaque Monsieur DIEUDONNE à chaque conseil municipal et maintenant traite l'opposition de schizophrénie.

Monsieur DIEUDONNE enchaîne en redisant que « le maire accuse l'opposition de vivre dans le passé et critique les louanges du Docteur KIFFER qui ne devait pas être si mauvais que ça car jamais de son temps le Docteur KIFFER n'aurait emprunté pour 1 million d'euros pour rester chez nous. 1 million, d'après ce qu'il sait, peut-être que ce sera plus, peut être que ce sera moins, mais c'est beaucoup d'argent, devrait être mis dans un emprunt. Les amnévillois ont mis beaucoup d'argent pour la SPL et on leur sucre tous leurs avantages et tout ce qu'ils pouvaient avoir et dont ils étaient très fiers. »

Mais quand le maire a été élu, il était bien content d'avoir les élus du Docteur KIFFER tels que Monsieur MITIDIÉRI – Monsieur DONADONI et Madame BARBY, tous ces gens qui lui ont fait gagner l'élection et qui ont ensuite été évincés.

Rebelote en 2020 car le maire parle de ses prédécesseurs mais il n'y a eu que Madame BELLONI et il lui met sur le dos toute la misère du monde alors que Patrick HELART, élu actuel, était l'un des adjoints de Madame BELLONI.

Monsieur le maire critique les méthodes mais utilise les voix de chacun d'entre eux pour pouvoir se retrouver à la tête de la ville.

On apprend dans le ROB que les pertes d'1 million d'euros, la Préfecture les a annoncé en novembre 2020. Donc en novembre 2020, les élus savent donc déjà qu'il y aura une perte d'1 million et ils s'augmentent de 45%. Bravo c'est magnifique. Il n'y a plus d'argent dans les caisses de la ville mais pour s'augmenter ils sont tous là.

Les élus fustigent les associations sportives et culturelles de la ville en leur mettant en moyenne 30% de moins. L'opposition ne le pardonnera jamais. Le maire évoque le CSOA dans sa publication, dans son torchon, qui est mis à mal par la baisse de la subvention communale votée par la majorité dont 2 des élus à table ont profité grassement des indemnités du CSOA.

L'un touchait plus de 12 000.00 € par an d'indemnités et l'autre pas loin de 8 000.00 € et le maire fustige les associations et les présidents. Monsieur le maire parle de « petits arrangements entre amis » en parlant de l'opposition mais de qui se moque-t-on ?

Page 28 du ROB, il est précisé que l'augmentation exceptionnelle est due au reversement de l'excédent de la régie d'électricité de 3 300 000.00 €. Pour combler la perte du Snowhall, la régie a du faire une petite manœuvre financière imposée par la perception mais il faut rappeler qui a mis le Snowhall dans cet état.

L'ami du maire, Monsieur VACCARO. Alors vous parlez de petits arrangements entre amis mais c'est votre ami qui a mis le Snowhall dans l'état là.

A la même période, Monsieur VACCARO part, arrive en septembre à la SPL et signe un contrat de travail et dans ce même mois 2 amnevilloises sont virées alors qu'elles travaillaient à l'office de tourisme depuis 20 ans sans prendre de blâme.

On vire 2 amnevilloises et on embauche votre ami Monsieur VACCARO et vous osez dire à l'opposition qu'ils sont schizophrènes car ils défendent ces gens-là.

C'est votre budget, vos méthodes, sans parler de Madame REVEL, encensée en 2014 pour ensuite être virée. Attention à ce que ça va couter à la SAEML du Galaxie si elle va aux prudhommes et prudhommes il y a. Qui paiera les indemnités si elle gagne ? J'espère que ça ne sera pas la ville.

Un colistier qui a reçu un terrain très peu cher et ça continue. L'un des conseillers qui remporte lors du mandat la commercialisation d'un lotissement communal.

Peu de gens le savent mais vous avez loué une maison à la compagne de votre fils 650.00 € de loyers, une maison communale de 100m2 avec un grand jardin.

Madame ZINK « like » quand il est traité de schizophrène et là à l'air étonnée.

Monsieur le Maire dit que l'opposition regrette que la commune ne gère pas l'Association du Pôle Thermal en direct car elle y placerait ses amis mais ce sont les amis du maire qui ont été placés. Madame BELLO, directrice de campagne « je t'aime moi non plus ».

Pour finir, Monsieur DIEUDONNE dit que Monsieur le maire parle « de la sécurisation des loyers de la commune, mais il dit que la ville n'est pas à un million prêt en 2024 mais c'est un manque à gagner donc il supprime les subventions aux associations et il continue de s'augmenter. »

Monsieur DIEUDONNE enchaîne en disant « que durant la campagne électorale, le maire disait que les réseaux sociaux ne devaient pas être un défouloir mais ce qu'il a fait est à son image, de la méchanceté pure. »

« 47 000.00 € sont enlevés au CCAS car le voyage des aînés n'aura pas lieu cette année, mais comme vous savez qu'il n'aura pas lieu ? Et où sont ces 47 000.00 € ? Dans vos indemnités ? On fait une proposition, une seule ça serait bien que ces 47 000.00 € restent au CCAS et que cet argent-là soit redistribué aux familles d'Amnéville qui ont des enfants pour qu'ils puissent aller faire du sport ou dans une association culturelle de la ville pour que cet argent puisse remplir les caisses des associations qui vont en avoir bien besoin et aussi aider les familles qui sont en difficultés. »

Pour terminer ses propos, Monsieur DIEUDONNE dit que « le maire ose dire qu'il agit en bon père de famille et qu'il souhaite veiller aux intérêts financiers des individus mais on constate qu'il veille d'abord à ses propres intérêts financiers car il demande à tous les amnevillois de faire des efforts mais ce sont des largesses qu'il s'accorde à lui-même. Tout va mal à Amnéville mais tout va bien pour les élus. »

« Ce budget sera très compliqué à vivre » et Monsieur DIEUDONNE « a peur des décisions qui vont être prises : 1 million d'€ d'emprunt qui vont être souscrits par les amnevillois pour réinvestir dans la SPL. C'est de la folie douce pour rester propriétaire des terrains qui nous appartiennent. »

Monsieur le Maire reprend la parole et constate que sur le temps pris par Monsieur DIEUDONNE soit environ 15 minutes, seulement 45 secondes ont été consacrées au ROB et le reste à régler ses comptes sur les publications Facebook.

Monsieur DIEUDONNE intervient pour corriger et dire *10 minutes et 30 secondes*.

Le maire constate également que M. DIEUDONNE « ne supporte pas la contradiction et que cela le met hors de lui. Il devrait apprendre que le débat républicain c'est un débat d'idées et que si on répond sur Facebook ça change peut être mais ça met les points sur les « i ». »

Monsieur DIEUDONNE lui reproche d'avoir mis « sa directrice de campagne à la tête du Pôle Thermal », le Maire lui rappelle que « ce sont les membres de l'association qui l'ont élu à cette fonction et qu'elle avait 2 000€ brut par mois alors que les directeurs que Monsieur DIEUDONNE a encensé lors du dernier conseil municipal avaient des rémunérations supérieures à 10 000.00 € mensuels avec des avantages en nature conséquents. »

Suite à des prises de paroles et interventions de Monsieur DIEUDONNE alors que son temps de parole est écoulé, Monsieur le maire annonce une suspension de séance de 5 minutes (19h50).

Le maire reprend la parole après la suspension de 5 minutes (19h55).

Monsieur DIEUDONNE reproche « des manœuvres faites par la régie municipale d'électricité pour combler les pertes du Snowhall alors que c'est la commune qui a payé ses dettes s'agissant d'une régie municipale d'exploitation de la piste de ski indoor. » Le maire précise également que le Snowhall n'a jamais fonctionné de manière extraordinaire dès sa 2ème année d'exploitation il a perdu tous les ans de l'argent et que dès 2014 la Préfecture avait demandé qu'une solution soit trouvée dans un délai de 3 ans pour arrêter l'hémorragie.

Solution trouvée en donnant en location cet établissement à la Société Labellemontage.

Il a donc fallu payer les dettes d'électricité, ce que la commune a fait, permettant à la régie municipale d'électricité de faire un résultat exceptionnel excédentaire qui a été reversé conformément aux dispositions liant la ville à la régie municipale d'électricité.

Le maire précise également que les 47 000.00 € qui ne sont pas versés au CCAS correspondent aux économies faites, car outre une réduction du coût du personnel, des manifestations n'ont pas pu être organisées. Ces 47 000.00 € ne sont néanmoins redistribués à quiconque, car il reste la possibilité de prendre des décisions modificatives si les besoins devaient évoluer.

Monsieur DIEUDONNE demande que le maire revoie sa position puisqu'il exige des efforts des Amnévillois. Le maire lui fait remarquer que « non » puisque la fiscalité locale n'est pas augmentée.

Le maire répond ensuite à Monsieur SUDROW qui évoquait un emprunt pour le fonctionnement en lui précisant que c'est totalement interdit.

Concernant l'augmentation de capital de la SPL : celui-ci sera évoqué lorsque la question se posera même si la commune a anticipé en précisant qu'il faudra recourir à un emprunt et qu'il n'était pas question d'utiliser des fonds autres disponibles. Le maire précise également que cette augmentation de capital a pour conséquence de faire face par l'intermédiaire de la SPL aux travaux qui incombent à la ville en tant que propriétaire des bâtiments du Pôle Thermal et du Galaxie.

Monsieur le maire clôt alors le débat sur les orientations budgétaires 2021 en constatant que l'ensemble du conseil municipal a pu en prendre acte.

Après ces exposés, le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientations budgétaires 2021 avant le vote du budget primitif 2021.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission, le 12 mars 2021
Pour extrait conforme, Amnéville, le 12 mars 2021



Le Maire
Eric MUNIER